



## ARRETE MUNICIPAL N° 10/2025

### Réglementant la circulation et le stationnement après la cavalcade du lundi 03 mars 2025

- Vu** les articles L 221-4, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542 -2 L 2542-3, L 2542-4 et L 2542-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code de la Route, notamment les articles R 411-8, R 411-25 à R 411-28 et R 413-1 ;
- Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du novembre 1992, livre I – 4<sup>e</sup> Partie – signalisation de prescription et livre I – 8<sup>e</sup> partie – signalisation temporaire ;
- Vu** l'avis favorable du responsable technique de Sélestat en date du 13.01.2025 ;
- Vu** les arrêtés temporaires municipaux n°8, 9 et 11/2025 ;

Considérant l'intérêt, pour la sécurité, de mettre en place une déviation pour contourner les rues empruntées par les carnavaliers après la cavalcade,

### ARRETE

**Article 1 :** Une déviation sera mise en place vers la rue Neuve, chemin de Bindernheim, rue de Diebolsheim, rue Walter, rue de Saasenheim, du lundi 03 mars 2025 à partir de 16 h au mardi 04 mars 2025 à 2h00.

**Article 2 :** La circulation et le stationnement seront interdits dans :  
la rue principale à partir du rond-point vers la rue de la Vallée, place Crinoline, rue du Maire Gruber, impasse du château, rue du tramway jusqu'au croisement rue du collège, rue du collège jusqu'à l'entrée du parking de la salle polyvalente, le lundi 03 mars de 16 h au mardi 04 mars 2h00.

Les accès de secours se feront par la rue du Dr Albert Schweitzer.

Toutefois cette disposition n'est pas applicable aux :

- Véhicules de secours
- Véhicules des forces de l'ordre

**Article 3 :** Des barrières de signalisation et des plots béton seront mis en place aux intersections de rues par le service technique de la commune.

**Article 4 :** M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Sous-Préfecture de Sélestat
- Gendarmerie de Marckolsheim
- Unité Territoriale de Sélestat
- UT des sapeurs-pompiers de Sundhouse

Fait à SUNDHOUSE, le 21/01/2025

Le Maire,  
Mathieu KLOTZ



PJ : 1 plan

# SUNDHOUSE



APRÈS CAVALCADE

### EDIFICES & SITES PUBLICS

- 1 MAIRIE
- 2 ÉCOLE MATITE
- 3 CHÂTEAU
- 4 PRESBYTÈRE - SALLE PAROISSIALE
- 5 ÉCOLE MATHÉRIELLE
- 6 ÉCOLE MATHÉRIELLE
- 7 COLLEGE
- 8 MAISON DE L'ENFANT
- 9 ATELIER COMMUNAL
- 10 CENTRE DE SECOURS
- 11 CENTRE DE SECOURS
- 12 TERRAINS DE FOOTBALL
- 13 TERRAINS DE TENNIS
- 14 TERRAIN MULTISPORT
- 15 AIRE DE JOUX
- 16 CLUB INDOOR
- 17 GENDARMERIE
- 18 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARCKOLSHHEIM
- 19 CABINET MEDICAL
- 20 NOTARIE
- 21 POSTE
- 22 CHATEAU
- 23 CHATEAU D'EAU
- 24 DISCOTEQUE
- 25 DISCOTEQUE
- 26 DISCOTEQUE
- 27 MECHANISMEUR

### INDEX DES RUES

- ANCIENNE POSTE (RUE DEL) D4 E4
- ARTISANS (RUE DES) A5 B5 C5 C4
- BOULEVARD (RUE) D5 D4
- BRANDENBURG (RUE) C4 C3
- CHATEAU (RUE) D4 C3
- CLOS DU MOULIN (PASSAGE) D7 E7
- COSE (RUE) D4
- COMMUNE (RUE) F5 G5 G6 H6 H5
- CRANQUE (RUE) F4
- DEBOLSHEIM (RUE DEL) F4 G4 G3
- DOCTEUR BERNARD (RUE DU) G4 H4
- DOCTEUR (RUE DE LA) G4 H4
- ÉCOLE (RUE) C4 C3
- ÉCOLE (RUE DES) E5 F5
- ENFER (RUE DE LA) H5 J5 H4
- GARE (RUE DE LA) H5 J5 H4
- GRAND (RUE) E4 F4
- HALLAGE (RUE) F4 F4
- ARONS (RUE DES) H3 H4
- KLENFELD (RUE DU) G3 H3
- LEONHARD (RUE DU) G3 H3
- HALSALVE (RUE DES) G4 G7 H7
- HESSELAS (RUE DES) G4 G5
- MOULIN (RUE DU) D4 D5
- NEUVETRIE (RUE) D5 D4 E4
- NOTES (RUE) G3 G4
- POMME (RUE DE LA) H4 H5
- POTENCE (RUE DE LA) C5 D5
- PRINCIPALE (RUE) D5 E5 E4
- ROTTBOCK (RUE) E7 E4
- SAASENHEIM (RUE DEL) F4 G4 G5 H5 J5 H4
- SAILLAT (RUE DE) H4
- SCHNITZ (RUE) E4
- SCHNITZ (RUE) E4
- SCHNITZ (RUE) E4
- STADL (RUE) D5 D4
- STRANWAY (RUE DU) T6 T5
- VALLEE (RUE DE LA) E5 E6
- VINCERS (RUE DES) J5
- WALLER (RUE) F4 G4
- WITTISHEIM (RUE DEL) B4 C4

